

DEPARTEMENT DES YVELINES

ANNULE ET REMPLACE
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20
Affichage le : 26/06/20
Transmission préfecture le : 26/06/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200626-lmc1115370-BF-1-1
Du : 26/06/20
Délibération exécutoire le : 26/06/20

Préfecture des Yvelines
DRCL

Arrivé le: 01 JUL. 2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L.3312-4 et L.3312-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-1-6073.1 en date du 31 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe du Musée Maurice Denis présenté par Monsieur le Payeur Départemental ;

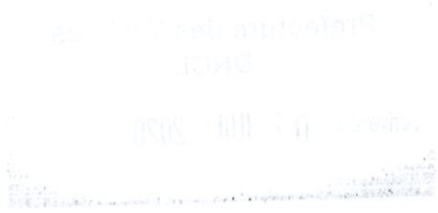
Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget annexe du Musée Maurice Denis ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe du Musée Maurice Denis ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



Adopte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Musée Maurice Denis tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Musée Maurice Denis	- 100 000,00 €	233 169,92 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiiaux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.